



PROPOS



20 ans et un passé garant de l'avenir

Conseil permanent de la jeunesse

Mars 2009

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse sont : Geneviève Dallaire, présidente, Carmen-Gloria Sanchez, vice-présidente, Maxime Bernard, Andréanne Charron, Marc-Antoine Jetté, Josiane Landry, Jean-Pierre Lord, Véronique Martel, Éric Morin, Isabel Rioux, Nicolas Rousseau, Martin Sigmen, Minh-Tâm Trân et Charles Vincent.



Recherche et rédaction

Bernard Marier

Supervision

Geneviève Dallaire

Collaboration

Olivier Lamalice

Carmen-Gloria Sanchez

Révision

Danielle Gagnon

Francine Griffith

Production et édition

Valérie Benson



Cette publication a été produite par le
Conseil permanent de la jeunesse
12, rue Ste-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

ISBN : 978-2-550-55417-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-55418-9 (PDF)

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2009

À NOTER

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Ce document est également disponible en version PDF à l'adresse suivante :

www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/20ans.pdf

La collection « Propos » du Conseil permanent de la jeunesse est une tribune ouverte à l'expression des différents points de vue sur des enjeux importants pour la société québécoise.

Les textes publiés dans cette collection ne représentent pas la ou les positions du Conseil permanent de la jeunesse.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Le CPJ d’hier	3
De la préhistoire à l’histoire	3
Une tension positive	4
La voix des sans-voix.....	4
Un pouvoir rassembleur.....	6
Un travail de qualité et de grande pertinence	7
Les premiers contacts	8
Le CPJ d’aujourd’hui	10
Une meilleure connaissance.....	10
Un Conseil à sa couleur	11
Conseil permanent de la jeunesse – Secrétariat à la jeunesse	12
Des sujets de recherche à profusion.....	13
Oser l’avenir	15
Un passé garant de l’avenir	15
Question de survie.....	17
Chien de garde.....	18
La référence médiatique	18
Le CPJ aux yeux du monde	19
Quelques anecdotes	20
Une boutade prise au sérieux	20
Un projet à prendre au sérieux	21
Craquements de plancher et négociations	22
Conclusion	23
ANNEXE	24
Participants aux forums de discussion.....	24

INTRODUCTION

C'est en 1987 que les membres de l'Assemblée nationale adoptent, à l'unanimité, la loi créant le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ). Les parlementaires dotent alors le Québec d'un organisme jeunesse voué à la défense des moins de trente ans, d'un conseil consultatif dirigé par et pour les jeunes, du seul organisme gouvernemental dont le travail et la réflexion vont imprégner l'administration publique et la société des idéaux et des préoccupations jeunesse.

Lors de sa création, le CPJ se voit octroyer le mandat *de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel*. Pour ce faire, on le dote d'un budget et d'une équipe chargée de produire des études, des recherches et des avis fondés notamment sur les propos des jeunes, exprimés lors d'entrevues ou de forums de discussion. Plus d'une centaine de documents sont produits par le CPJ au cours des ans. À eux seuls, les avis formulent quelque neuf cents recommandations visant à mieux prendre en compte les besoins des jeunes. Reconnu et cité en exemple par plusieurs organismes œuvrant sur le plan international, le Conseil permanent de la jeunesse accompagne fièrement les décideurs québécois dans leur approche des enjeux jeunesse. Il est le porte-voix des jeunes et le point de référence pour les questions les interpellant. À titre d'exemple, mentionnons que, depuis ses débuts, le CPJ s'est, entre autres, penché sur des sujets comme l'éducation et la participation sociale, le travail atypique, le suicide, les jeunes en difficulté, l'exode des régions, l'homophobie, etc. À chaque mandat, il prépare une planification stratégique et à chaque année, il produit un rapport de gestion faisant état des objectifs à atteindre et de leurs réalisations.

La célébration du vingtième anniversaire du CPJ est maintenant à l'ordre du jour. Profitant de la mise en place de sa nouvelle équipe (il s'agit là du septième mandat de l'organisme), le Conseil a souhaité rassembler, en forums, quelques anciens membres, quelques agents de recherche y ayant œuvré, de même que des jeunes impliqués dans leur milieu afin de les entendre sur le passé, le présent et l'avenir du Conseil institué en 1987. Jeter un regard et s'exprimer, tant sur le contenant que sur le contenu d'un organisme créé pour les jeunes, représentent la façon idéale de marquer un temps d'arrêt, prélude à un avenir des plus prometteurs. Il apparaît en effet essentiel de se pencher sur son histoire afin de mieux vivre son présent et de se projeter dans l'avenir, répondant ainsi aux aspirations entretenues à l'égard de ceux et de celles qui furent choisis afin de conseiller le gouvernement en matière jeunesse.

Ce *Propos* constitue un compte rendu des échanges intervenus le 2 février 2009 à Montréal et le 11 février 2009 à Québec entre une vingtaine de personnes, particulièrement sensibles aux enjeux jeunesse, et Mesdames Geneviève Dallaire, actuelle présidente du Conseil permanent de la jeunesse, et Carmen-Gloria Sanchez,

vice-présidente du même organisme. Afin de faciliter la collecte des données, les sujets furent regroupés en trois axes principaux, voies qu'emprunte également le présent texte. Dans un premier temps, il est ainsi question de l'histoire du Conseil permanent de la jeunesse ou, telle que présentée aux participants aux forums, du CPJ d'hier. À cet égard, il fut, par exemple, question de la perception première du CPJ, de sa raison d'être comme de son mandat, de son influence ou encore de sa structure. Dans un deuxième temps, les commentaires ont porté sur l'action courante du Conseil permanent de la jeunesse. La contribution du CPJ au paysage jeunesse et politique québécois fut alors discutée tandis que le caractère et les qualités de leader de l'organisme furent mis en exergue. Finalement, les invités ont exprimé leurs visions d'avenir du CPJ au regard de son influence et de sa place au sein de la société québécoise, de même que de son impact sur sa clientèle première que constituent les jeunes de 15 à 30 ans.

Il est à noter que les propos rapportés ne reflètent que l'opinion de ceux et de celles qui les ont formulés, qu'ils ne constituent pas un verbatim des forums tenus et que, finalement, ils ne furent colligés et offerts qu'afin de souligner l'anniversaire du Conseil permanent de la jeunesse.

LE CPJ D'HIER

Le passé du CPJ fut inévitablement le premier sujet abordé lors des forums de discussion tenus à l'occasion du vingtième anniversaire du Conseil. Invités à fouiller dans leur mémoire, les participants ont évoqué leur passage ou leur premier contact avec l'organisme et ont fait part de leurs observations sur le rôle ou encore sur la composition du Conseil.

DE LA PRÉHISTOIRE À L'HISTOIRE

C'est sous le thème de la « préhistoire » du CPJ que débutèrent les échanges au sujet de l'organisme. Cette expression, reprise par plus d'un participant au forum, réfère au contexte difficile vécu par les jeunes au début des années 1980, au moment où se préparaient le Sommet québécois de la jeunesse et les sommets régionaux. À cette époque, rappelle-t-on, la jeunesse québécoise vivait de grandes difficultés en termes de travail, de placement, de formation ou encore de perspectives économiques. L'accessibilité aux milieux décisionnels était également problématique pour eux, tout comme leur survie financière, tant à titre individuel que collectif pour les organismes les représentant. Instabilité, mécontentement, difficulté à s'imposer, figurent comme autant d'embûches parsemant la voie des jeunes de l'époque. Plusieurs enjeux politiques échappent aux jeunes, même s'ils en sont les premiers concernés. Il semble difficile, voire impossible pour les moins de trente ans, de faire un front commun, les intérêts des uns étant parfois fort différents de ceux des autres. Chaque mouvement ou association y va de ses propres requêtes, mettant de côté, parfois bien involontairement, les intérêts de l'ensemble. Comment, en de telles circonstances, en arriver à un consensus?

Paradoxalement, ces moments troubles poussèrent plusieurs jeunes à envisager et à réclamer la création d'une instance « nationale ». Ces moins de trente ans voulaient participer aux discussions et aux recherches de solutions visant à atténuer les malaises sociaux et économiques en cours. On disait oui à un porte-voix, oui à un relais; on exigeait une représentation significative des plus jeunes aux niveaux décisionnels; on réclamait une voix au chapitre. L'association à un tel nouveau venu dans l'univers de la jeunesse pouvait également représenter maints avantages dont celui de donner plus de poids à ses propres recommandations. Mais pour être accepté, tout nouveau joueur de caractère national devait se faire attentif et respectueux des mouvements de jeunes déjà implantés dans leur milieu. Toute répétition ou dédoublement était en effet à proscrire. À coup sûr, tout nouvel organisme jeunesse devait s'inscrire au chapitre de la complémentarité. Parallèlement au désir d'accéder plus facilement à l'appareil public, s'exprimait de façon tangible la nécessité de garder les coudées franches, les mains libres. Aucun assujettissement au pouvoir n'était pensable. Il ne devait jamais, de plus, être

question de remplacer ce qui existait déjà sur le terrain. C'est à la fois sur ces réserves et sur les requêtes de formulation d'une politique globale sur la jeunesse que furent posés les premiers jalons de ce qui allait devenir le CPJ.

UNE TENSION POSITIVE

Les tensions étaient tangibles lors des discussions entourant l'adoption de la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse. Aux doutes clairement exprimés par d'aucuns s'opposaient les espoirs les plus fous des autres. Alors que l'on craignait la mainmise d'une part, on anticipait une solide force de pression d'autre part. Certains jeunes, finalement, participaient au débat sans trop savoir vers qui tendre la main. « Les discussions étaient critiques et sévères, nous rappelle un participant au forum, mais il y avait un intérêt à cause de l'attrait du nouveau, d'autant plus que c'était une forme de relais inespéré parce que la revendication (d'un Conseil) avait été lancée comme une boutade qui menaçait maintenant d'atterrir comme quelque chose de concret. »

Cette tension des tout débuts du CPJ est aujourd'hui qualifiée de positive par ceux et celles qui l'on vécue. En effet, elle donna lieu à des échanges francs et honnêtes entre les représentants gouvernementaux et les jeunes et permit aux différents groupements ou associations de mieux se connaître pour, finalement, en arriver à un *modus vivendi* acceptable par tous. Mais ce ne fut pas une mince tâche, se souvient-on. Plusieurs années furent nécessaires à l'acceptation mutuelle des partenaires jeunes et de leur nouveau Conseil : « Le premier et même le deuxième mandat furent vécus dans cette tension. Mais au fur et à mesure que les années passaient, il y avait une couleur qui s'affichait, montrant qu'il est possible pour le CPJ de relayer un certain discours jeune sans qu'il ne soit la reproduction de ce qui existe sur le terrain, et sans qu'il ne soit, non plus, une réplique du discours gouvernemental. » Bref, après sa mise en place et quelques années de fonctionnement, le CPJ sut se tailler une place avec et parmi les associations jeunesse, faisant de la recherche son principal créneau d'action.

LA VOIX DES SANS-VOIX

Très tôt, on souhaite que le CPJ prenne la voix de ceux et de celles qui n'ont ni les moyens, ni les outils pour s'exprimer sur la place publique. Un des premiers présidents du Conseil se rappelle ainsi avoir assumé ce mandat de porte-voix pour les nombreux jeunes n'étant membres d'aucune association ni de regroupement : « Notre priorité, c'était de parler au nom des jeunes qui ne faisaient partie d'aucun groupe, comme les associations étudiantes, par exemple. » Porter haut et fort les inquiétudes des jeunes qui n'avaient pas les moyens de s'exprimer publiquement

devint rapidement le leitmotiv du CPJ. Les idées fusaient, et l'organisme « n'hésitait pas à prendre position publiquement », même si, ce faisant, il heurtait parfois la susceptibilité de quelques politiciens ou critiquait le fonctionnement de la machine gouvernementale. Le CPJ devait rapidement se tailler une place au sein de l'opinion publique tout en se ralliant la jeunesse québécoise. Les premiers efforts des membres du Conseil allèrent donc dans le sens d'assurer, par leurs réflexions et leurs travaux, la pérennité de leur organisme.

Par ailleurs, le CPJ ne se targuait pas pour autant de représenter l'ensemble de la jeunesse québécoise. Un ancien président de l'organisme se rappelle ainsi avoir tracé sa ligne de conduite en rappelant sans cesse que l'organisme de quinze membres ne représentait que ceux et celles qui le composaient, et qu'il ne devait pas avoir de discours ou de comportement corporatistes. En toutes circonstances donc, il n'était question d'entraver le discours ou l'action des quelque deux mille associations ou regroupements de jeunes dispersés par tout le Québec. Un respect mutuel s'imposait, chacun étant redevable de ses membres et chacun ayant développé, au cours des ans, un discours qui lui était propre. Il y allait de la crédibilité du jeune Conseil et de son acceptation par tous ceux et celles œuvrant déjà depuis fort longtemps pour les intérêts de la jeunesse québécoise.

C'est ainsi qu'après quelques années de fonctionnement, on en est arrivé à considérer le CPJ comme un moteur de l'action jeunesse, une tête pensante susceptible d'alimenter les jeunes dans leurs réflexions, un point de référence. Le gouvernement et les groupes de jeunes l'interpellent de plus en plus : on se réfère à ses recherches, exige sa présence sur des comités de travail, requiert son expertise. « Le Conseil était là pour brasser », disent les anciens membres de l'organisme. Tous les efforts sont consentis afin de mettre de l'avant les préoccupations jusque-là gardées silencieuses des jeunes. « Le Conseil est là pour aller chercher dans la conscience collective ce qui n'a jamais été exploré avant », déclare encore le représentant d'un mouvement étudiant. Le CPJ s'empare des sujets d'actualité, monte de solides dossiers de recherche. Son action oscille entre la réflexion et la pression. Ironiquement, la notoriété du Conseil s'affermi lorsque des rumeurs de coupure budgétaire ou de fermeture pure et simple de l'organisme se font entendre de la part des autorités gouvernementales. Le président de l'époque rappelle qu'en cette circonstance, entre huit et neuf cents organismes et individus unirent leur voix afin d'exiger le maintien du Conseil permanent de la jeunesse. L'organisme conseil fut sauvé, notamment par ceux à qui il avait auparavant donné la parole.

« Le Conseil est là pour aller chercher dans la conscience collective ce qui n'a jamais été exploré avant. »

UN POUVOIR RASSEMBLEUR

De la petite enfance à sa jeune adolescence, le CPJ développe une image de rassembleur. Au cours des premiers mandats, l'exécutif et les membres du Conseil se sont en effet efforcés de devenir des incontournables des mouvements de jeunes. Ils recueillent, s'approprient et retransmettent les préoccupations jeunesse tout en tissant de précieuses alliances avec les associations œuvrant déjà auprès des jeunes. Les membres des premiers conseils de même que leur permanence respective ont une lourde tâche à accomplir. Ils doivent travailler sur leur crédibilité auprès de leur clientèle et même de l'ensemble de la population, se faire accepter des décideurs et, finalement, incruster le nouvel organisme dans le tissu social québécois. Pour prendre leur place, ils ne ménagent aucun effort. Dès qu'une nouvelle touchant la jeunesse apparaît ou qu'un sujet pouvant avoir une répercussion sur les moins de trente ans surgit, on s'y attelle, pousse la recherche, arrête la position du Conseil pour, finalement, aller convaincre les journalistes du bien-fondé de la rendre publique. Une ancienne vice-présidente rappelle ainsi : « On avait beaucoup le souci d'aller chercher les journalistes. On avait certains journalistes ciblés. On était très présent publiquement et les avis étaient attendus. On était sollicité, mais on sollicitait également. Si les journalistes ne venaient pas, on allait les rencontrer. » Les tout premiers conseils poursuivent donc le triple objectif de se faire accepter par les jeunes, d'asseoir leur notoriété sur un contenu de qualité et, finalement, de se faire connaître du grand public.

Par ailleurs, tout est nouveau pour le jeune organisme jeunesse qui doit également se rompre aux tâches qui incombent à toutes nouvelles organisations de même qu'aux exigences administratives gouvernementales. On dote ainsi le nouveau Conseil de normes de procédures, procède au recrutement du personnel, structure le fonctionnement d'une entité qui compte une dizaine de personnes, aménage des locaux pour les bureaux, etc. Et « on s'est bien amusé dans tout cet exercice », se rappelle-t-on, sourire aux lèvres. Toutes celles et tous ceux qui ont participé à la structuration du Conseil permanent de la jeunesse sont unanimes : il s'agissait là d'une opération d'envergure, d'un apprentissage phénoménal, d'un exercice parfois périlleux qu'il fallait réussir coûte que coûte au profit de la jeunesse québécoise et de la pérennité de l'organisme les accompagnant.

Les invités aux forums de discussion soulignant le vingtième anniversaire du CPJ se remémorent également, avec une certaine fierté, la période qu'ils qualifient d'adolescence du Conseil. Cette époque, associée au deuxième mandat et aux suivants, fut l'occasion pour l'organisme de prendre sa place sur la tribune publique, une fois les questions d'intendance réglées. « On allait sur la place publique et on faisait

« On ne faisait pas de la recherche pure. On prenait position; on était la voix des jeunes. On ne revendiquait aucune espèce d'objectivité. On faisait la job du mieux qu'on pouvait, mais on était engagé, on défendait des positions. »

du bruit », se rappelle-t-on ainsi. Les prises de position étaient alors fréquentes et l'engagement indissociable des écrits du CPJ : « On ne faisait pas de la recherche pure. On prenait position; on était la voix des jeunes. On ne revendiquait aucune espèce d'objectivité. On faisait la job du mieux qu'on pouvait, mais on était engagé, on défendait des positions. » Parfois, l'exécutif de l'époque avait même l'impression d'outrepasser son mandat à cause de l'absence d'organismes jeunesse nationaux capables de prendre la parole, mis à part les fédérations étudiantes. Une ancienne vice-présidente avoue ainsi : « J'ai l'impression des fois qu'on excédait notre mandat, parce que le Conseil devait être avant tout un organisme aviseur du gouvernement du Québec et nous, on était avant tout un représentant des jeunes. »

UN TRAVAIL DE QUALITÉ ET DE GRANDE PERTINENCE

Discuter en forum des vingt dernières années du Conseil permanent de la jeunesse fait certes surgir de bons comme de moins bons souvenirs. Les participants ont ainsi parlé des bons coups du CPJ comme de ceux qui furent moins positifs, de par leur pertinence ou leurs retombées.

L'existence et la pérennité même du Conseil furent saluées par plusieurs représentants de groupements de jeunes comme le premier « bon coup de l'organisme. » On rappelle, à cet égard, que le CPJ s'est maintenu en place, parfois contre vents et marées et continué, depuis sa création, à offrir au Québec un produit de qualité présentant de façon juste les préoccupations des jeunes et mettant de l'avant des recommandations susceptibles de favoriser leur mieux-être. « Lorsque je suis arrivée au CPJ, la table était mise et des recherches bien étoffées servaient déjà de point de départ », rappelle une ancienne membre d'un exécutif. Au point de vue du fonctionnement, on souligne, par ailleurs, l'habileté du CPJ à composer avec les aléas de l'administration gouvernementale comme les projets de restructuration, les changements d'allégeance ministérielle, les coupures de budget ou les menaces d'abolition, tout en produisant des ouvrages dont le contenu est bien accueilli par le monde de la recherche et constitue une référence pour les jeunes. On applaudit aussi aux forums que tient l'organisme et qui favorisent l'expression et les échanges entre les jeunes. Bref, on salue comme bon coup toute cette synergie initiée par le Conseil permanent de la jeunesse et si propice à l'éclosion de nouveaux projets ou prises de position en faveur de la jeunesse québécoise.

Les anciens membres présents aux forums se remémorent de façon plus particulière quelques travaux ou événements qui ont assuré la crédibilité du Conseil permanent de la jeunesse, tout en accroissant sa connaissance par la population du Québec. On mentionne, par exemple, les travaux sur le suicide chez les jeunes qui ont marqué de façon décisive la recherche québécoise et qui sont encore cités comme référence sérieuse sur le sujet. La réflexion et la production d'écrits sur la pauvreté des jeunes sont également signalées lors des discussions, tout comme la recherche

sur l'emploi atypique des jeunes qui a fait connaître et apprécié le CPJ, notamment par les carrefours jeunesse-emploi pour qui cet avis est vite devenu un outil de référence dans leur travail auprès des jeunes. Plus près de nous, les avis sur la prostitution des jeunes, l'homophobie ou encore le désir d'enfant chez les jeunes furent pointés comme des travaux de grande valeur ayant contribué à la fois à l'avancement de la recherche et à une meilleure connaissance du CPJ. Finalement, quelques événements ont eu pour effet de donner ses lettres de noblesse à l'organisme, comme la Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec organisée et tenue en mars 1996, en réaction à la faible représentativité des jeunes à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, ou encore sa participation à de nombreuses manifestations ou sommets à caractère international. Somme toute, la façon de faire du Conseil, sa manière de travailler avec les organisations jeunesse, sa capacité de prendre la parole des sans-voix et son art de composer avec les instances politiques en place en font un organisme de premier plan pour les jeunes de moins de trente ans et pour l'ensemble de la population québécoise. « Dans les moments forts pour la jeunesse, entend-on, le CPJ est au rendez-vous! »

**« Dans les moments forts
pour la jeunesse, le CPJ est
au rendez-vous! »**

Par contre, certaines lacunes ou difficultés de l'organisme furent signalées par les participants aux forums. Ceux-ci identifient, par exemple, quelques défaillances lors du travail sur la modernisation de l'organisme, le manque de suivi des avis produits par le Conseil ou encore la difficulté de s'illustrer lors de certaines commissions parlementaires à caractère plus technique. De plus, plusieurs regrettent le manque de visibilité du Conseil lors de débats, sur la place publique, au regard de questions pouvant toucher de près ou de loin les jeunes du Québec. Cette absence, pour plusieurs, est attribuable au manque de personnel ou au manque de continuité au niveau même des membres ou de l'exécutif des conseils, problème qu'il faudrait régler afin d'assurer la permanence de la ligne de pensée de l'organisme.

LES PREMIERS CONTACTS

Interrogés sur leurs premiers contacts avec le Conseil permanent de la jeunesse, les participants aux forums du vingtième anniversaire déclarent qu'il s'agit là, soit du fruit du hasard, soit de l'œuvre d'un tiers, soit du résultat d'une tournée de l'exécutif de l'organisme ou encore de la consultation d'un de ses documents.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse a ainsi constitué, pour plusieurs, l'occasion de prendre contact avec le CPJ et de voir l'organisme à l'œuvre. Militant alors pour une association étudiante, une ancienne membre de l'exécutif du Conseil se rappelle du rôle joué par le CPJ : « Du mois de mai au mois de février 2000, lors de

la préparation du Sommet, le CPJ a été un acteur incontournable. C'est grâce à lui et à la FEUQ que les groupes jeunes ont réussi à se concerter. Et c'est pour cette raison que j'ai décidé de parler pour les jeunes sans-voix et de travailler pour le Conseil permanent de la jeunesse. »

Pour leur part, d'autres participants aux forums avouent avoir une connaissance fort récente de l'organisme pour avoir pris contact avec lui lors du processus de renouvellement ou encore à l'occasion de recherches ou de travail sur des dossiers particuliers. Le représentant d'une association étudiante relate ainsi son premier contact avec le Conseil, tout en justifiant la raison d'être et la légitimité de l'organisme : « Je savais qu'il existait, mais je ne l'ai vraiment connu que l'an dernier lors du processus de renouvellement; lors de sa tournée.

C'était pendant notre campagne sur le gel des frais de scolarité. J'avais un peu d'appréhension, mais en apprenant qu'il travaillait sur le désir d'enfant chez les jeunes, je me suis dit, voilà son rôle, voilà la tangente que doit prendre le CPJ. Donner la parole aux sans-voix; c'est très légitime. » Une autre personne, travaillant celle-là pour un organisme voué à l'employabilité des jeunes, déclare : « Moi, mon premier contact avec le CPJ, c'est via les avis, entre autres, celui de l'emploi atypique chez les jeunes. Les carrefours jeunesse-emploi se sont accaparés de cette recherche; ça faisait partie de notre discours au quotidien. On avait enfin des mots pour décrire ce que vivaient nos jeunes, leurs jobs. J'ai bien compris mon rôle auprès des jeunes dans un carrefour jeunesse-emploi quand j'ai lu l'avis sur l'emploi atypique. »

Bref, qu'il soit ancien ou plus récent, le premier contact avec le CPJ ne semble pas laisser de jeunes indifférents. On s'intéresse à l'organisme par ses travaux de recherche ou son implication sociale, lors de ses prises de position ou ses consultations ciblées; on suit l'évolution du seul organisme aviseur jeune et demeure à l'affût de ses manifestations, et ce, depuis plus de vingt ans déjà.

« Du mois de mai au mois de février 2000, lors de la préparation du Sommet, le CPJ a été un acteur incontournable. C'est grâce à lui et à la FEUQ que les groupes jeunes ont réussi à se concerter. Et c'est pour cette raison que j'ai décidé de parler pour les jeunes sans-voix et de travailler pour le Conseil permanent de la jeunesse. »

LE CPJ D'AUJOURD'HUI

Le septième mandat du Conseil permanent de la jeunesse s'ouvre sur de nouveaux horizons. Provenant de régions, de culture et de milieux différents, 15 jeunes Québécoises et Québécois ont accepté de relever un défi. Le défi de faire entendre le message de celles et de ceux qui n'ont pas de voix, celui de produire un travail de qualité répondant aux préoccupations des jeunes, celui d'accompagner le gouvernement, l'administration publique et la société civile dans ses pensées, ses politiques et ses actions jeunesse.

L'intérêt pour l'actuel Conseil de connaître les attentes de celles et de ceux ayant déjà collaboré aux activités de l'organisme aviseur est certain. Les forums de discussion dernièrement tenus furent donc l'occasion d'interroger les participantes et les participants à ce sujet.

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE

Le CPJ est certes un organisme gouvernemental aviseur passablement connu de la population québécoise et apprécié de par ses prises de position, ses recherches et ses consultations auprès des jeunes de moins de trente ans. Depuis une vingtaine d'années, il remplit son mandat portant, entre autres, sur la place publique la situation des jeunes, travaillant étroitement avec les organisations jeunesse et utilisant les moyens de communication de masse afin de faire passer son message.

Pour les personnes rencontrées lors des forums de discussion, l'information émanant du CPJ doit être considérée comme le produit de base de son contact avec les jeunes et la population en général, l'outil premier de la connaissance de l'organisme, l'élément duquel il est possible d'articuler une prise de position commune ou d'amorcer une discussion sur la situation des jeunes au Québec. Il est donc nécessaire de voir et d'entendre le CPJ comme le mentionne un participant : « À la question *Que voulez-vous voir du CPJ?* Moi, ma réponse, c'est qu'on veut voir le CPJ, point à la ligne. Ne vous gênez donc pas pour être présents sur la place publique, à la fois pour les grands dossiers, les grandes

« À la question Que voulez-vous voir du CPJ ? moi, ma réponse, c'est qu'on veut voir le CPJ, point à la ligne. Ne vous gênez donc pas pour être présents sur la place publique, à la fois pour les grands dossiers, les grandes questions, les grandes préoccupations et à la fois aussi sur des sujets qui ne sont pas aussi bien documentés, pas aussi fouillés, travaillés, mais tout aussi importants pour les jeunes. »

questions, les grandes préoccupations et à la fois aussi sur des sujets qui ne sont pas aussi bien documentés, pas aussi fouillés, travaillés, mais tout aussi importants pour les jeunes. »

Aux dires de plusieurs, le Conseil doit prendre cette place légitime qui lui revient et s'exprimer sur ce que vivent les jeunes tout en s'assurant que ses propos soient largement diffusés. « Il y a les dossiers, il y a les recherches qui sont documentées et structurées, mais il y a aussi les coups de cœur qui sont incontournables. Il faut que votre Conseil soit présent aussi bien sur des dossiers d'actualité générale, que sur des dossiers d'actualité politique, économique ou autres. » Le CPJ n'est surtout pas infaillible : il représente les membres qui en font partie, il prend la parole pour les sans-voix, propage les propos d'une jeunesse et, en ce sens, il doit cesser d'hésiter et passer à l'action.

UN CONSEIL À SA COULEUR

Il ne faut surtout pas oublier, soutiennent les participants au forum visant à souligner son vingtième anniversaire, que le Conseil permanent de la jeunesse est aussi à l'image de celles et de ceux qui le composent. « Il n'y a pas un CPJ pareil. Le CPJ évolue à chaque génération. Chaque *gang* qui investit le CPJ, s'approprie l'organisme. » À cet égard, on émet le souhait que ce septième mandat véhicule des idées à sa manière et selon une couleur qui lui soit propre. « Il ne faut pas avoir peur de s'éloigner des positions traditionnelles du Conseil. C'est votre conseil, façonnez-le comme vous le souhaitez! ». On convient qu'il est parfois difficile de se démarquer du conseil qui nous précède. Mais d'autres fois, dit-on, « on veut tellement se démarquer qu'on en oublie de faire un suivi des recommandations de ceux qui nous ont précédés. »

Par ailleurs, on souligne qu'il est primordial de se centrer sur les jeunes, « d'aller les chercher », de les consulter et de travailler avec eux. À cet égard, les propos du CPJ doivent s'inspirer de la mouvance sociale actuelle et documenter cet apparent retour aux valeurs traditionnelles perçue chez les jeunes comme le mariage, la famille ou le désir d'enfant chez les jeunes. Nos valeurs s'entrechoquent, expriment quelques participants, et il est essentiel d'écouter et de retransmettre les propos de celles et de ceux qui vivent ces tensions. Somme toute, résume-t-on à ce sujet, « le cœur du CPJ doit battre au rythme de la jeunesse. »

« Il y a les dossiers, il y a les recherches qui sont documentées et structurées, mais il y a aussi les coups de cœur qui sont incontournables. Il faut que votre conseil soit présent aussi bien sur des dossiers d'actualité générale, que sur des dossiers d'actualité politique, économique ou autres. »

On s'attend également à ce que le CPJ scelle de nouvelles alliances avec les regroupements de jeunes. On souhaite qu'il prenne place au sein des instances déjà en action, qu'il apporte un éclairage nouveau aux problèmes posés pour finalement répondre à son mandat premier qui est celui de prendre la parole de celles et de ceux qui n'ont pas de voix. Les noms de quelques regroupements ou associations, partenaires actuels ou éventuels, furent ainsi évoqués. Et quelle que soit l'orientation privilégiée par ces derniers, le CPJ gagne à participer à leur réflexion. Il deviendra ainsi un joueur incontournable de l'action jeunesse, engendrant une dynamique au profit de l'ensemble des jeunes Québécoises et Québécois de moins de trente ans. « Le CPJ doit continuer à siéger aux instances d'organisations jeunesse : c'est très positif pour lui comme pour nous. »

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE – SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

Au chapitre des organisations jeunesse avec lesquelles le CPJ doit entretenir des liens fréquents figure le Secrétariat à la jeunesse. Connu par tous les jeunes participants aux forums de discussion, « le Secrétariat à la jeunesse a pour principal mandat d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse et d'assurer la coordination de l'action gouvernementale dans ce domaine¹. » C'est pourquoi son sujet fut abordé lors des discussions et qu'il fut demandé aux personnes présentes de qualifier la relation pouvant exister entre le Conseil et le Secrétariat.

D'entrée de jeu, tous font une distinction très nette entre les deux organismes gouvernementaux. Chacun est appelé, pour reprendre les idées exprimées, à exercer un rôle important dans une sphère qui lui est respectives. Alors que le Secrétariat se charge de l'articulation et de la mise en place de la politique jeunesse, le Conseil, pour sa part, exerce un rôle de conseiller auprès de l'appareil gouvernemental en formulant des avis et conduisant des recherches. « La clef est dans la compréhension des nuances entre les deux organismes; la raison d'être des deux organismes est différente. Le Secrétariat a une mission administrative et ministérielle très claire et le Conseil a une mission conseil. Le Secrétariat est en contact avec les ministères, le CPJ l'est avec les organismes jeunesse », souligne un participant. Aux yeux de tous, le CPJ n'a donc pas à être l'instrument du Secrétariat et leurs rapports mutuels doivent être empreints d'une forte identité, d'une part comme de l'autre.

L'exercice d'une saine autonomie par les deux organismes jeunesse gouvernementaux est ainsi prôné par l'ensemble des participants aux forums. Un rappel incessant et une compréhension commune des mandats respectifs sont nécessaires au bon fonctionnement des deux entités et à une acceptation mutuelle de leur rôle auprès des jeunes. Si les contraintes d'un exercice financier poussent

¹http://www.jeunes.gouv.qc.ca/ministre_et_secretariat/mandat.htm Site consulté le 19 février 2009.

parfois les deux organismes à l'amalgame, le Conseil doit, rappelle-t-on, agir avec prudence et une légitime circonspection. Pour reprendre les paroles d'un participant au forum, le CPJ doit « entretenir une saine méfiance à l'égard du Secrétariat, tout en étant capable de collaborer avec lui. »

Par ailleurs, mentionnons que plusieurs jeunes évoquent la complémentarité du Secrétariat et du Conseil permanent de la jeunesse : « Le Secrétariat doit exister et le Conseil aussi. Les deux ont un rôle tout à fait différent, mais un rôle qui est complémentaire aussi. » Il peut y avoir des divergences de vues, voire même des oppositions sur des dossiers particuliers, mais, finalement, une collaboration dans des responsabilités respectives doit s'instaurer entre les deux, soulignent les participants aux forums.

DES SUJETS DE RECHERCHE À PROFUSION

Nonobstant le fait que l'actuel Conseil ait déjà arrêté son programme de recherche pour les prochaines années, l'avis des participants aux forums fut sollicité au regard de sujets possibles de travaux à entreprendre au cours du présent mandat. Si les suggestions sont nombreuses, tous conviennent d'un même souffle que l'actualité des sujets déjà traités par le CPJ ne fait aucun doute et que ces derniers sont appelés à réapparaître, sous peu, sur la table de travail des chercheurs. On signale, par exemple, que la question du décrochage scolaire et celle du financement des études supérieures devraient être revues dans un avenir rapproché, tout comme les sujets relatifs à l'employabilité ou au travail atypique chez les jeunes. « Ce qui me frappe, c'est de voir à quel point les sujets ne changent pas. Il y a vingt ans, vos premiers avis portaient sur le décrochage scolaire et on tape sur le même clou aujourd'hui pour tenter de régler ce fichu de problème », déclare une participante. « Effectivement, de renchérir un autre, ce sont toujours les mêmes problèmes qui reviennent ». Mais il s'agit là de préoccupations fondamentales pour les jeunes du Québec, indique-t-on, et elles méritent d'être ramenées à la surface en tenant compte du contexte actuel et du témoignage même des jeunes du Québec. Le CPJ ne doit donc pas avoir peur de s'engager sur des sentiers déjà explorés, ni d'aborder de façon différente des sujets déjà visités au cours des mandats antérieurs.

Outre les questions déjà évoquées, ce sont les sujets de recherche à caractère économique qui obtiennent la cote auprès des participants aux forums de discussion.

Nul ne peut demeurer indifférent aux soubresauts des marchés et à la récession économique actuelle. Il va sans dire que les jeunes écoperont probablement davantage que leurs aînées de cette conjoncture périlleuse. C'est du moins ce qui

« Dans le contexte économique actuel, on risque d'oublier les jeunes. Il faut se préoccuper de l'impact de la crise actuelle sur les jeunes. Il ne faudrait surtout pas que les jeunes paient 90 % des coûts liés à cette récession. »

ressort des discussions tenues : « Dans le contexte économique actuel, on risque d'oublier les jeunes. Il faut se préoccuper de l'impact de la crise actuelle sur les jeunes. Il ne faudrait surtout pas que les jeunes paient 90 % des coûts liés à cette récession. » D'un accord unanime, le CPJ doit donc explorer les dessous de cette période économique ardue et formuler des recommandations pour que les jeunes n'en fassent pas les frais.

Si les sujets de nature économique sont qualifiés d'incontournables dans la planification de recherche du CPJ, d'autres préoccupations furent également mises de l'avant par les participants aux forums. Mentionnons, entre autres, la question des jeunes autochtones, l'intégration en emploi des jeunes Québécois issus de l'immigration, la place des jeunes femmes dans les postes décisionnels, la jeunesse et les liens sociaux, la conciliation famille – travail, la précarité en emploi.

Mais il n'y a pas que les recherches ou les avis qui doivent marquer ce septième mandat du Conseil permanent de la jeunesse. Il y a également ces « coups de cœur » qu'un Conseil doit avoir en livrant une opinion rapide et condensée sur un sujet qui interpelle la jeunesse. De plus, on signale l'importance des tournées nationales relatives au renouvellement du mandat ou comme véhicule de promotion. Pour tous, il s'agit là d'événements fort rentables, car ils mettent en présence le Conseil et sa clientèle première, tout en lui permettant de faire sa propre promotion. Il importe donc, aux yeux des participants aux forums soulignant le vingtième anniversaire du CPJ, de saisir toutes les occasions d'aller de l'avant et de « garder les antennes ouvertes, tant personnellement que collectivement » afin de rester en contact étroit et constant avec les jeunes de moins de trente ans.

De la quantité considérable de sujets pouvant être traités par le Conseil permanent de la jeunesse pourrait cependant naître une confusion. À cet égard, une mise en garde est formulée par quelques participants aux forums de discussion : selon ceux-ci, rien ne sert d'éparpiller ses forces et de « noyer » le message. Il est plutôt préférable de concentrer ses efforts afin d'avoir un impact plus franc sur l'opinion publique : « Trop de messages parfois, ça devient étourdissant; peut-être qu'un ou deux parfois, ça attire plus l'attention. »

OSER L'AVENIR

C'est en osant l'avenir que le Conseil permanent de la jeunesse pourra poursuivre son action. Pour chacune et chacun, vingt ans d'âge est encore jeune pour un organisme gouvernemental, surtout si celui-ci demeure centré sur sa clientèle première : la jeunesse. Il ne faut surtout pas hésiter, ne pas baisser les bras lors de moments difficiles ou de tension, mais bien continuer à promouvoir l'intérêt et la place des jeunes au Québec. Bref, « il ne faut pas avoir peur de soulever la poussière, d'aborder tout sujet, même si, au point de départ, il peut sembler tabou. »

« Il ne faut pas avoir peur de soulever de la poussière, d'aborder tout sujet, même si, au point de départ, il peut sembler tabou. »

UN PASSÉ GARANT DE L'AVENIR

Au cours des dernières années, le CPJ s'est fait connaître et reconnaître par des travaux de recherche de qualité et une présence appréciée auprès des jeunes. Il s'agit là d'une démarche gagnante qui fait de l'organisme une institution crédible et recherchée et qui continuera à faire du Conseil un point tournant des enjeux jeunesse québécois.

La recherche constitue, en effet, la tâche première du CPJ. Qu'elle soit demandée par le ministre responsable de la jeunesse ou menée à l'initiative même du Conseil, elle occupe la plus grande partie du temps du personnel. Depuis ses débuts, des dizaines de documents sur différents sujets furent produits par le CPJ, recherches qui servent encore aujourd'hui, dans certains cas, de référence à toute personne intéressée par une problématique jeunesse particulière. S'ils sont nombreux et variés, ces sujets ne sont cependant pas inépuisables, de sorte qu'il est fort possible que de grandes préoccupations telles que l'éducation, l'économie ou l'environnement, par exemple, refassent l'objet d'une réflexion particulière au cours des prochains mois ou années. Mais tous en conviennent : le Conseil ne doit pas hésiter à mettre à jour ses écrits, si requis, à reformuler ses recommandations pour les tenir à jour ou encore explorer plus à fond un enjeu jeunesse toujours d'actualité. À cet égard, une connivence entre les membres du Conseil et la permanence est essentielle à la juste expression de l'organisme jeunesse : « Le CPJ, c'est le mariage des jeunes avec une permanence compétente qui nous aide à sortir des documents de très grande qualité. »

De plus, répète-t-on, le suivi des avis du CPJ s'impose. Les recommandations ne doivent pas demeurer lettre morte, mais bien servir de levier pour la promotion des intérêts des jeunes ou encore l'amélioration de leurs conditions de vie. « Au

moment de sortir un avis, il faut faire un suivi serré, communiquer avec l'organisme et les cabinets pour faire en sorte que les choses changent. » Le Conseil assurera ainsi sa crédibilité dans les années à venir.

Par ailleurs, le CPJ doit poursuivre une autre mission au cours de ses prochaines années d'existence : celle de continuer à être un organisme dirigé par et agissant pour les jeunes du Québec. Si plusieurs milliers de personnes sont friandes des écrits et des prises de position du CPJ, la clientèle de ce dernier devrait être plus consistante, de dire les participants aux forums soulignant le vingtième anniversaire. Pour illustrer leurs propos, ils signalent la baisse de jeunes se présentant, lors du recrutement, pour faire partie du Conseil. « Je me souviens, dans notre temps, il y avait plus de quatre cents candidatures. Maintenant, combien y en a-t-il? » Pour tous, un effort de promotion serait à faire à ce sujet au cours des prochaines années. Selon les propos recueillis, ce faible attrait serait, en effet, davantage relié à un manque de connaissance qu'à un problème de procédure.

Pour sa part, la méthodologie utilisée par le CPJ lors de ses travaux de recherche et ses avis pourrait également contribuer à une meilleure connaissance de l'organisme. Quelques recherches du Conseil ont produit en ce sens des résultats fort appréciés puisqu'elles ont transporté, par tout le Québec, le message de l'organisme tout en recueillant la matière requise pour ses réflexions. « Il ne faut pas avoir peur d'aller consulter les jeunes pour vos travaux », affirme ainsi une participante au forum. Afin d'assurer l'avenir de l'organisme consultatif, il faut s'accoler aux jeunes, souligne-t-on, aussi bien pour reproduire leur point de vue que pour aller chercher, chez eux, la matière première des recherches, occasionnant, de ce fait, un plus grand rayonnement du Conseil. Les moins de trente ans demeureront encore, pour longtemps, la référence première du Conseil permanent de la jeunesse.

Finalement, tous abondent dans le même sens : pour assurer son avenir, le CPJ doit s'ouvrir et maintenir une présence en région. Il est bien évident que les quinze membres ne peuvent incessamment sillonner l'ensemble du Québec au cours de leur mandat. Cependant, des efforts constants doivent être consentis afin que le CPJ soit également celui des régions. Produire un avis sur l'exode des jeunes des régions ne suffit pas. Le Conseil doit solliciter l'expertise des jeunes vivant hors des grands centres et se déplacer, tant que faire se peut, à l'extérieur des vastes agglomérations afin de partager son expertise avec l'ensemble des jeunes Québécoises et Québécois.

QUESTION DE SURVIE

La question de survie du CPJ est occasionnellement soulevée du bout des lèvres, surtout lorsqu'est abordé le sujet de la modernisation de l'organisme. À cet égard, on rappelle qu'il est nécessaire d'insister sur la différence qui existe entre le Secrétariat à la jeunesse et le Conseil permanent de la jeunesse pour faire en sorte que cette question ne se pose plus : « Les prochains CPJ se devront de garder cette autonomie qui est leur et d'illustrer la différence entre les deux. » De plus, on répète que la proximité du Conseil et des jeunes du Québec est un incontournable à la survie de l'organisme. Même si la production d'avis et de recherches représente l'essence même du CPJ, le contact et les échanges avec les moins de trente ans constituent tout autant une priorité pour l'organisme conseil. « Il faut demeurer proche de sa clientèle », affirment de façon claire les participants aux forums de discussion, demeurer proactif. « Votre vitalité dans le futur est vraiment reliée à votre capacité d'interpeller les jeunes, puis de les mobiliser. »

« Votre vitalité dans le futur est vraiment reliée à votre capacité d'interpeller les jeunes, puis de les mobiliser. »

S'il veut être solide, le CPJ doit aussi savoir se remettre en question. Il doit s'interroger sur ses mandats, comme sur son fonctionnement et son organisation. Il doit être en mesure de réfléchir sur son avenir, s'il veut continuer à mettre de l'avant l'intérêt des jeunes au cours des années à venir. Pour ce faire, il faut être à l'écoute des organisations ou des regroupements de jeunes. Mais le Conseil doit aussi aller de l'avant, proposer de nouvelles façons de faire ou de dire, être créateur. Les anciens membres d'exécutifs du CPJ ont rappelé, lors des forums, toutes les transformations organisationnelles qu'a connues l'organisme au cours de ses vingt années d'existence. Beaucoup de soubresauts furent, par exemple, occasionnés par l'abolition d'un poste de vice-président ou encore de celui de secrétaire général. Mais le CPJ a su, lors de ces périodes difficiles, aller de l'avant, proposer des solutions, étayer son argumentation afin d'assurer sa survie et sa présence auprès des jeunes. En aucune circonstance, le CPJ a baissé les bras et avec le concours des jeunes, il a surmonté les défis. Car c'est dans l'action, rappelle-t-on volontiers, que l'organisme aviseur exerce son attrait et assure sa survie.

CHIEN DE GARDE

Soucieux du bien-être des jeunes et penché sur leurs préoccupations, le Conseil permanent de la jeunesse représente pour quelques-uns le « chien de garde » des intérêts et des enjeux jeunesse du Québec. Il s'agit là d'un rôle qui dépasse celui d'aviser, d'un atout dont possède le Conseil afin de lui assurer son avenir. Bien cerner les enjeux, soulever les débats au bon moment et faire de nos jeunes l'intérêt premier de l'action du CPJ sont des attitudes gagnantes pour les années à venir. « On se disait aviseur, mais c'était plus qu'aviser, on était des chiens de garde. On était à l'écoute de ce que les jeunes voulaient, on soulevait les enjeux et on ne restait pas dans notre petit coin, trop poli. »

C'est cette place que doit reprendre le CPJ. Pour d'aucuns, l'organisme se laisse quelque peu aller depuis un certain nombre d'années en ne prenant pas position sur des sujets capitaux, en n'emboîtant pas le pas d'organismes jeunesse ou gouvernementaux en place, en souhaitant même, parfois, passer inaperçu lorsque sa présence et son point de vue auraient été requis. Il est attristant d'entendre dire qu'un organisme consultatif veuille parfois « passer sous le radar », c'est-à-dire demeurer bien silencieux le temps qu'une situation difficile revienne au beau fixe. Pour les années à venir, le CPJ a donc le défi de démontrer qu'il est un incontournable, de reprendre sa place dans l'opinion publique, d'innover et de revoir son engagement auprès des jeunes.

LA RÉFÉRENCE MÉDIATIQUE

C'est également en se ménageant une place enviable dans l'opinion publique que le CPJ peut entrevoir son avenir de façon positive. « J'aimerais voir le CPJ comme la référence en matière jeunesse », dit-on avec conviction. La réaction des journalistes devant un enjeu jeunesse doit être instantanée : dès qu'un événement ou qu'une situation interpelle les jeunes, on doit entrer en contact immédiatement avec le CPJ. Et ce dernier doit faire preuve de leadership, se garder au fait de l'actualité, devancer les autres réactions, voire même créer la nouvelle en lançant de nouveaux débats sur la place publique.

Il est clair pour tous que le Conseil permanent de la jeunesse doit, de plus, se servir des outils de communication modernes afin de concourir au bien-être des jeunes et défendre leurs intérêts. « Il faut être hypercréatif pour trouver et développer les meilleurs outils de communication possible pour rejoindre les jeunes, ceux de la masse comme ceux qui sont regroupés en associations. » À titre d'exemple, les participants aux forums discutent d'Internet, de blogue, de site WEB, de Facebook ou autres. Il faut en arriver à avoir une porte d'entrée jeunesse, un site où tous les jeunes trouveront réponse à leurs interrogations.

LE CPJ AUX YEUX DU MONDE

Le volet international du CPJ doit également être soigné et accentué au cours des prochaines années. Actuellement, le Conseil est regardé avec envie par les autres conseils de jeunes sur la scène internationale; souvent il est cité comme modèle et il ne s'écoule pas une année sans qu'un organisme jeunesse d'outre-mer ne se déplace afin de venir constater le travail du CPJ. Celui-ci a, entre autres, apporté une contribution significative à la création et œuvre toujours activement au sein du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie. Plusieurs pays, soutient-on, ont comme modèle le Conseil permanent de la jeunesse. Il lui appartient donc, à son tour, de continuer à puiser dans le bassin international. Toute cette ouverture sur le monde, faisant désormais partie des valeurs des jeunes, doit être entretenue pour qu'à l'avenir, les jeunes francophones de par tout le monde « continuent à s'alimenter au Conseil, à sa structure comme à son fonctionnement. »

QUELQUES ANECDOTES

Après avoir exploré vingt ans d'histoire, réfléchi sur la situation actuelle et envisagé l'avenir du CPJ, les participants réunis en forum pour souligner le vingtième anniversaire de l'organisme ont ressassé leurs souvenirs à la recherche d'anecdotes ayant marqué leur passage au sein de l'équipe. Même si de nombreux faits d'armes, accompagnés de forts rires et de généreux sourires furent évoqués, nous n'avons délibérément choisi que trois récits afin d'illustrer l'ambiance ayant pu régner au cours de moments particuliers du CPJ.

UNE BOUTADE PRISE AU SÉRIEUX

« Soyez toujours sérieux, ne faites jamais de farces. » C'est sur ces mots que, d'entrée de jeu, un ancien président du Conseil permanent de la jeunesse présente son anecdote. Elle se situe en 1995 alors que faisait rage le débat référendaire, discussion qui s'est vite transportée à la table du Conseil, lors d'une de ses séances régulières. L'importance du sujet n'aurait su échapper à l'attention de l'ensemble des membres tant et si bien que plusieurs heures de discussion intense raffermirent les positions du camp du « Oui » comme celui du « Non », laissant ainsi bien peu de place pour l'indécision ou l'indifférence.

Ce fut la séance la plus difficile de ce mandat, rappelle le président de l'époque. Devant l'intensité des débats, celui-ci décida donc de détendre l'atmosphère et de faire rire un peu les membres en lançant, en boutade, une résolution sur la récupération territoriale du Labrador par le Québec! Grand mal lui en fit, car dès que lancée, cette plaisanterie tomba dans ce territoire fertile que constituent parfois les esprits surchauffés et devint presque immédiatement une recommandation du Conseil permanent de la jeunesse. Cette dernière se retrouve dans le *Mémoire présenté par le Conseil permanent de la jeunesse à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec* « *Ne nous inquiétons pas pour l'avenir, préparons-le!* » de février 1995. Voilà comment un simple trait d'esprit, n'ayant pour but que de déridier des visages trop tendus, devint, en quelques jours seulement, une position à défendre par l'organisme aviseur jeune du gouvernement du Québec.

UN PROJET À PRENDRE AU SÉRIEUX

En une autre occasion, le contraire, s'il est permis de s'exprimer ainsi, se produisit. Prêt à lancer un document sur la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes², le CPJ se met à la recherche d'un lieu propice à la venue des jeunes et à une couverture médiatique consistante. Pour le Conseil, il importe alors de réunir le plus de personnes possible intéressées par cet avis qui ne saurait, de par son caractère et son contenu, être présenté dans quelque salle d'hôtel ou de congrès habituellement dévolue à cette fin. C'est alors que surgit l'idée de faire le lancement du document au Restaurant des *Foufounes électriques*, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Cette proposition fort sérieuse en fit sourciller plus d'un. Comment un organisme gouvernemental avec ses structures administratives, ses normes comptables et ses règles de gestion internes pouvait-il se permettre de tenir un événement public dans un tel endroit? Comment des représentants du gouvernement du Québec, avec toute leur notoriété, pouvaient-ils lancer un document d'État dans un endroit au caractère si alternatif? Comment ne pas douter du sérieux d'un travail, lorsque présenté dans un restaurant si folichon?

Toutes ces interrogations, et combien d'autres de même nature, furent posées aux membres de l'exécutif et de l'équipe de communications du CPJ. Vraisemblablement non habituée à recevoir des requêtes si insolites, l'administration du ministère chargée d'autoriser les dépenses finit par endosser le projet de présentation d'un avis et de relations publiques du CPJ. L'invitation fut donc lancée aux jeunes et aux médias et, le lundi 13 septembre 1993 à 10 h, le Restaurant des *Foufounes électriques*, affichait complet : le lancement fut un succès sur toute la ligne. Les membres du Conseil permanent de la jeunesse avaient réussi à ébranler les schèmes d'une administration gouvernementale plutôt austère au profit des jeunes et de l'ensemble de la population du Québec.

² « *Dites à tout le monde qu'on existe* » *Avis sur la pauvreté des jeunes*, 1993

CRAQUEMENTS DE PLANCHER ET NÉGOCIATIONS

Une dernière anecdote réfère au tout début du Conseil permanent de la jeunesse et au choix des membres, comme celui des deux vice-présidents que comptait alors l'organisme.

Le mode de sélection était alors quelque peu différent de celui que nous connaissons actuellement, rappelle-t-on. Les jeunes, dont les candidatures avaient été retenues, se réunissaient deux jours pour un exercice de sélection ressemblant de près à une course à la chefferie. « Il y avait des alliances, du monde, de la stratégie, on courait dans les corridors partout, sollicitait des votes. C'était vraiment intense, ça fonctionnait vingt heures par jour. C'était au Manoir Montmorency. » Or, cet hôtel situé au haut de la chute Montmorency revêtait, à l'époque, un caractère plutôt vétuste tant et si bien que portes et planchers craquaient au moindre déplacement d'une personne.

« Il y avait des alliances, du monde, de la stratégie, on courait dans les corridors partout, sollicitait des votes. C'était vraiment intense, ça fonctionnait vingt heures par jour. »

Si ces bruits de structures contribuaient aux charmes de l'établissement, il appert qu'ils ne furent pas de tout repos dans le contexte du choix des 15 membres du Conseil et de son exécutif. Une ancienne vice-présidente de l'organisme décrit ainsi, avec force sourires, l'atmosphère régnant en ces lieux dans la nuit séparant les deux journées du processus électoral : « Moi, ce dont je me souviens, c'est que les planchers craquaient. Jusqu'à deux heures du matin, la veille de l'élection des 15 membres, je me rappelle que ça marchait dans les corridors et qu'il y avait vraiment un jeu de coulisses. Il y avait des petits groupes qui se formaient. On les entendait sortir de leur chambre. » « Ça se passait du vendredi jusqu'au dimanche, poursuit un autre ancien vice-président. C'était comme élire un pape. On voyait presque la boucane sortir! »

C'est dans ce contexte plutôt particulier que furent composés les premiers conseils. Les jeunes présents voyaient naître le jeune organisme, percevant déjà les préoccupations et conscients de participer à la rédaction d'une page de l'histoire des jeunes du Québec.

CONCLUSION

Quelque vingt années nous séparent aujourd'hui de la création du Conseil permanent de la jeunesse. Soucieux de se remémorer la création de cet organisme gouvernemental voué aux enjeux jeunesse, le septième mandat du CPJ a voulu souligner cet anniversaire. Deux forums de discussion avec d'anciens membres du Conseil ou de l'équipe de même qu'avec des représentants de groupements jeunesse furent organisés, l'un à Montréal et l'autre à Québec.

Ces rencontres permirent dans un premier temps aux participants de se retrouver. Dans plusieurs cas, de nombreuses années s'étaient écoulées depuis une telle rencontre et c'est avec un plaisir palpable que chacun a renoué contact, souhaitant du même souffle que l'occasion se représente dans un avenir proche.

Les discussions jetèrent un éclairage sur les vingt années du CPJ en plus de projeter l'organisme dans l'avenir. Échanges profitables puisqu'ils permirent de constater que le Conseil permanent de la jeunesse est toujours un organisme phare pour les associations et les regroupements de jeunes et pour les moins de trente ans qui ne sont pas reliés à aucun groupe. À cet égard, il demeure le porte-parole des sans-voix tout comme le point d'appui de celles et de ceux qui sont déjà membres ou qui militent au sein d'une association.

Les gestes du CPJ sont appréciés. On salue ainsi la qualité et le ton « jeune » des recherches et des avis, tout en encourageant la poursuite du travail. Le caractère particulier de la production du Conseil doit être maintenu. De plus, l'organisme ne doit pas hésiter à se prononcer de crainte de faire fausse route ou de ne pas posséder tous les éléments d'une problématique. « Nous ne sommes pas candidats à l'infailibilité, dit-on. » C'est plutôt dans l'action et sur la place publique que le Conseil gagne sa légitimité.

Des bons coups tout comme quelques ratées furent également évoqués. De façon générale, il ressort de cette fresque que le CPJ gagnerait à être davantage et mieux connu.

Son avenir est prometteur. Chacune des personnes entendues lors de ces forums croit au CPJ de demain. Il sera à sa couleur, dessiné par celles et ceux qui en feront partie. Mais il représentera toujours un acquis pour les jeunes et pour la société québécoise dans son ensemble. Il restera un incontournable de la pensée et de l'action jeunesse, un partenaire sur qui les moins de trente ans peuvent toujours compter, une organisation qui continuera à clamer haut et fort l'importance de la jeunesse.

Tous en conviennent : après vingt ans, le passé est garant de l'avenir pour le Conseil permanent de la jeunesse.

ANNEXE

PARTICIPANTS AUX FORUMS DE DISCUSSION

Montréal, le 2 février 2009

M^{me} Geneviève Baril
M. Xavier Lefebvre-Boucher
M. Serge Fleury
M. Georges Lemieux
M. Atim Léon-Germain
M^{me} Julie Lévesque
M^{me} Sophie Paquet
M. David Paradis
M. Michel Philibert
M^{me} Caroline Rioux

Québec, le 11 février 2009

M^{me} Stéphanie Borgia
M. Benjamin Bussièrès
M^{me} Hélène Dumais
M. Guy Gagnon
M. Gino Reeves
M^{me} Hélène Simard
M. René Simard

Mesdames Geneviève Dallaire et Carmen-Gloria Sanchez ainsi que messieurs Bernard Marier et Olivier Lamalice ont assisté aux deux forums de discussion.